

RÉPARTITION DES PLACES ET CAHIERS DES CHARGES CHAMPIONNATS DE FRANCE U15 ELITE ET U18 ELITE (SAISON 2023-2024)

Bureau Fédéral du 13 janvier 2023



Sommaire

- 1. Attribution des places
2023-2024**
- 2. Cahiers des charges U15
Elite et U18 Elite**
- 3. Calendrier**

1. Attribution des places 2023-2024

Attribution des places Saison 2023-2024 (1/2)

Pour rappel, les places en Championnats de France U15 Elite et U18 Elite sont attribuées par Ligue Régionale, et les éléments suivants ont été validés par le Comité Directeur du 8 mars 2019 quant au calcul des places :

- En Championnats de France U15 Elite (48 équipes), afin qu'il y ait une continuité dans le travail de formation, les Ligues Régionales conservent une place minimum par zone de recrutement du Pôle Espoirs.
 - **En outre, le Comité Directeur du 22 avril 2022 a validé les principes suivants pour les Championnats de France U15 Elite :**
 - ✓ **Attribution automatique d'une place complémentaire pour les Ligues Régionales ne possédant qu'un seul Pôle Espoirs et comptabilisant au minimum 3 000 licenciés* dans la catégorie d'âge et du genre concernés ;**
 - ✓ **Attribution des places par Ligue Régionale pour 2 saisons.**
- En Championnats de France U18 Elite (60 équipes en NMU18 Elite / 48 équipes en NFU18 Elite), les Ligues Régionales conservent une place pour chaque club possédant un Centre de Formation agréé ou un Centre d'Entraînement labellisé.

Comme lors des saisons précédentes, une Ligue Régionale pourra avoir au maximum 6 places pour une même catégorie (8 en NMU18 Elite, qui compte 60 équipes).

** Nombre de licencié(e)s arrêté au 4 janvier 2023 par genre dans les catégories d'âge U13 et U14 en saison 2022-2023 qui évolueront donc en catégorie de championnat U15 en saison 2023-2024.*

Attribution des places

Saison 2023-2024 (2/2)

Suite à la prise en compte de ces éléments, le processus d'attribution des places est le suivant :

Championnats de France U15 Elite :

1. Attribution des places au titre des Pôles Espoirs ;
2. Attribution d'une place pour les Ligues Régionales ne possédant qu'un seul Pôle Espoirs mais au minimum 3 000 licenciés ;
3. Calcul du quotient* des licencié(e)s sur le nombre de places restantes, ce qui permet la répartition des places complémentaires.

Championnats de France U18 Elite :

1. Attribution des places au titre des Centres de Formation agréés et/ou Centres d'Entraînement labellisés ;
2. Calcul du quotient** des licencié(e)s sur le nombre de places restantes, ce qui permet la répartition des places complémentaires.

* Nombre de licencié(e)s arrêté au 4 janvier 2023 par genre dans les catégories d'âge U13 et U14 en saison 2022-2023 qui évolueront donc en catégorie de championnat U15 en saison 2023-2024.

** Nombre de licencié(e)s arrêté au 4 janvier 2023 par genre dans les catégories d'âge U15, U16 et U17 en saison 2022-2023 qui évolueront donc en catégorie de championnat U18 en saison 2023-2024.

Championnat de France NFU15 Elite

Attribution des places pour 2023-2024



Ligues Régionales	Pôles Espoirs	Attribution d'une place supplémentaire car un Pôle Espoirs et au minimum 3000 licenciées	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024 et saison 2024-2025
Auvergne-Rhône-Alpes	3		3	6
Bourgogne-Franche-Comté	2		1	3
Bretagne	1		2	3
Centre-Val-de-Loire	1		1	2
Grand-Est	3		2	5
Hauts-de-France	2		2	4
Île-de-France	1	1	3	5
Nouvelle-Aquitaine	3		2	5
Normandie	2		1	3
Occitanie	2		2	4
Pays de la Loire	1	1	3	5
Sud	2		1	3
Corse				
TOTAL	23	2	23	48

Championnat de France NMU15 Elite

Attribution des places pour 2023-2024



Liges Régionales	Pôles Espoirs	Attribution d'une place supplémentaire car un Pôle Espoirs et au minimum 3000 licenciés	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024 et saison 2024-2025
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3		3	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2		1	3
BRETAGNE	1	1	1	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1		1	2
GRAND-EST	3		2	5
HAUTS-DE-FRANCE	2		2	4
ILE-DE-FRANCE	1	1	4	6
NOUVELLE-AQUITAINE	3		2	5
NORMANDIE	2		1	3
OCCITANIE	2		2	4
PAYS DE LA LOIRE	1	1	2	4
SUD	2		1	3
CORSE				
TOTAL	23	3	22	48

Championnat de France NFU18 Elite

Attribution des places pour 2023-2024



Ligues Régionales	LFB	LF2 Centre de Formation agréé / Centre d'Entrainement labellisé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1		5	6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		1	1	2
BRETAGNE	1		3	4
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3
GRAND-EST	1	2	2	5
HAUTS-DE-FRANCE	2	1	3	6
ILE-DE-FRANCE			4	4
NOUVELLE-AQUITAINE	1		3	4
NORMANDIE		1	1	2
OCCITANIE	3		2	5
PAYS DE LA LOIRE	2		4	6
SUD			1	1
CORSE				
TOTAL	12	6	30	48

Championnat de France NMU18 Elite

Attribution des places pour 2023-2024



Ligues Régionales	BETCLIC® ÉLITE et PFBB	PRO B ou NM1 avec Centre de Formation agréé	Attribution des places supplémentaires au quotient	Nombre total de places Saison 2023-2024
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3	4	1	8
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1	1	1	3
BRETAGNE		1	2	3
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1	1	3
GRAND-EST	2	2	2	6
HAUTS-DE-FRANCE	2	3	2	7
ILE-DE-FRANCE	3		4	7
NOUVELLE-AQUITAINE	2	3	2	7
NORMANDIE		2	1	3
OCCITANIE			2	2
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	6
SUD	2	1	1	4
CORSE				
FFBB	1			1
TOTAL	19	20	21	60

2. Cahiers des charges U15 Elite et U18 Elite

Sélection des équipes - Cahier des Charges

U15 Elite et U18 Elite

Le cahier des charges reprend les éléments validés par le Bureau Fédéral du 8 mars 2021.

Le cahier des charges de chaque catégorie Elite se présente en deux parties:

- **Les critères de sélection des équipes U15 Elite et U18 Elite**
- **La procédure de sélection des dossiers des équipes U15 Elite et U18 Elite**

Chaque process de sélection se déroule en trois grandes étapes:

- **Etape 1 : Recevabilité des dossiers de candidature**
- **Etape 2 : Evaluation des dossiers selon les critères de sélections**
- **Etape 3 : Classement des dossiers de candidature en fonction de l'évaluation**
 - **Etape 3 bis : En cas de dossiers de candidature équivalents**

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (1/9)

ETAPE 1 : RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'absence d'un critère obligatoire dans le dossier déposé par un club candidat entraîne de fait l'irrecevabilité du dossier.

Les critères obligatoires sont les suivants :

- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur principal :
 - ✓ Titulaire diplôme DEFB (minimum)
 - ✓ Collaboration active avec l'ETR
- ✓ Installation : minimum salle d'un classement H2
- ✓ Présence d'une Ecole de MiniBasket
- ✓ Présence d'une équipe U13 et U17/U18 du même sexe
- ~~✓ Engagement utilisation HUDL (mise à disposition et échange des vidéos des matchs)~~

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (2/9)

ETAPE 2 : EVALUATION DES DOSSIERS SELON LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Principe : La Ligue Régionale dispose d'un pouvoir d'appréciation quant au choix des clubs désignés pour participer aux championnats de France U15 Elite.

Nota : La Ligue Régionale a l'obligation de prendre en compte, dans l'évaluation des candidatures, l'ensemble des critères déterminés antérieurement au processus de candidature.

Les critères génériques sont les suivants :

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »
2. Répartition géographique
3. Qualité de l'accueil des potentiels

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (3/9)

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »

Ce point s'évalue, par ordre décroissant d'importance, selon les critères suivants:

1. Nombre de joueurs/euses appartenant à un Pôle Espoirs
2. Nombre de sélections régionales – voire départementales - des non-pôlistes
3. Participation à des actions de détection vers le haut-niveau

NOM Prénom	CIZ U15	TIZ U13	TIS U14	TIL U15	SEL DEP U13	TGG*
JOUEUR/EUSE 1						
JOUEUR/EUSE 2						
JOUEUR/EUSE 3						
JOUEUR/EUSE 4						
JOUEUR/EUSE 5						
JOUEUR/EUSE 6						
JOUEUR/EUSE 7						
JOUEUR/EUSE 8						
JOUEUR/EUSE 9						
JOUEUR/EUSE 10						
JOUEUR/EUSE 11						
JOUEUR/EUSE 12						

* Participation à un camp TGG

Pour rappel, les joueurs/euses pôlistes doivent être issus du Pôle Espoirs du Secteur auquel appartient le club.

Dans le cadre du Plan de Développement Territorial, chaque joueur inscrit au Pôle doit se voir proposer une équipe engagée en Championnat de France (sauf dérogation accordée par le DTN, sur proposition du CTS chargé de la formation du joueur).

Dans son évaluation, la Ligue Régionale prend également en compte l'implication factuelle du club candidat pour la formation du joueur ou de la joueuse (Ecole Française de MiniBasket avec labellisation validée, équipes de jeunes, etc.)

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (4/9)

2. Répartition géographique

2.1 Déplacements des joueurs/euses

Les Ligues Régionales évaluent les déplacements (domicile/pôle/club candidat) des joueurs/euses. L'objectif est de réduire le temps de déplacement de l'ensemble des joueurs/euses. Ce critère s'évalue, par ordre décroissant d'importance, selon les catégories de joueurs/euses suivants :

1. La répartition géographique des joueurs du Pôle Espoirs ;
2. La répartition géographique des meilleurs potentiels hors Pôle Espoirs ; la répartition géographique des joueurs et joueuses des sélections régionales U13 et U14.

→ Chaque Ligue Régionale devra transmettre à la FFBB une carte de la Ligue en faisant apparaître les emplacements du (des) Pôle(s), les clubs concernés, et le domicile des pôlistes (ajouter si nécessaire un commentaire pour les voies ferroviaires, les axes routiers, remarques...).

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (5/9)

2. Répartition géographique

2.2 Concurrence dans une même aire géographique

La Ligue Régionale s'assure d'une bonne répartition géographique des équipes U15 Elite au sein de la Ligue (et de la zone de recrutement du pôle le cas échéant).

Dans une même aire géographique (métropole, comité, bassin de vie, etc.) il ne peut n'y avoir qu'un seul club engagé en Championnat de France U15 Elite. Néanmoins, si au regard de la répartition territoriale une place supplémentaire (Ligue Régionale disposant de 5 ou 6 places attribuées) est disponible, la Ligue Régionale pourra décider d'attribuer celle-ci à un second club candidat se situant dans la même aire géographique en fonction du classement des dossiers de candidature (étape 3).

Afin de départager deux dossiers de candidatures équivalents dans une même aire, il convient de se référer à l'Etape 3 bis, ci-après.

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (6/9)

3. Qualité de l'accueil des potentiels

3.1 Encadrement technique

3.1.1 Caractéristiques des éducateurs

Rappel de l'Etape 1 : Pour que le dossier de candidature soit recevable, l'équipe candidate doit comporter un entraîneur principal ayant au minimum un diplôme DEFB et que ce dernier ait une collaboration active avec l'ETR.

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération, par ordre décroissant d'importance, les éléments suivants :

- La qualité des diplômes de l'entraîneur principal
- Le rôle actif de l'entraîneur dans l'ETR
- La qualité des diplômes de l'entraîneur adjoint

3.1.2. Entraînement

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend notamment en considération le nombre d'entraînements hebdomadaires pour les non-pôlistes et le volume horaire hebdomadaire des entraînements.

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (7/9)

3. Qualité de l'accueil des potentiels

3.2 Ancienneté

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération les participations du club candidat lors des 5 dernières années en U15 Elite et plus particulièrement celles en Groupe A de la Phase 2.

3.3. Installation

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier soit recevable, l'équipe candidate doit au minimum évoluer dans une salle classée H2.

Toute installation ayant un classement supérieur à H2 sera pris en considération par la Ligue Régionale dans son évaluation.

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (8/9)

ETAPE 3 : CLASSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les Ligues Régionales devront en premier lieu définir la répartition territoriale des places qui leur ont été attribuées (avec au minimum une équipe par zone de recrutement du Pôle Espoirs).

Les clubs ayant candidaté pour une place en Championnat de France U15 Elite sont ensuite classés au regard des différents critères énoncés à l'étape 2. Les Ligues Régionales devront fournir un classement détaillé de l'ensemble des dossiers reçus.

Le classement permettra ensuite d'attribuer les places disponibles pour la participation aux Championnats de France U15 Elite.

I. Critères de sélection des équipes U15 Elite (9/9)

ETAPE 3 BIS : EN CAS DE DOSSIERS DE CANDIDATURE ÉQUIVALENTS

Principe : En cas de dossiers de candidature équivalents, la Ligue Régionale, dans le cadre de son pouvoir d'appréciation, applique les critères de l'Etape 2, dans l'ordre décroissant suivant pour les départager :

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau » (nombre de pôlistes puis, en cas d'égalité, nombre de potentiels)
2. Répartition géographique (principe de non-concurrence dans une même aire géographique afin que des dossiers proches kilométriquement soient regroupés)
3. Qualité de l'accueil des potentiels (si le nombre de pôlistes et de potentiels est identique)

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (1/6)

Répartition des équipes NFU18 Elite

48 équipes réparties comme suit :

- X Equipes des clubs engagés en LFB pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Équipes des clubs engagés en LF2 pour la saison en cours et disposant d'un centre d'entraînement labellisé ou d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Equipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les Ligues Régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du Championnat de France Nationale Féminine U18 Elite.

Répartition des équipes NMU18 Elite

60 équipes réparties comme suit :

- X Equipes des clubs engagés en BETCLIC® ÉLITE pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ;
- X Equipes des clubs engagés en PROB/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ;
- Equipe du Centre Fédéral de Basketball ;
- X Equipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les Ligues Régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du Championnat de France Nationale Masculine U18 Elite.

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (2/6)

ETAPE 1 : RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Principe : L'absence d'un critère obligatoire dans le dossier déposé par un club candidat entraîne de fait l'irrecevabilité du dossier.

Les critères obligatoires sont les suivants :

- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur principal :
 - ✓ Titulaire diplôme DEFB (minimum)
 - ✓ Collaboration active avec l'ETR
- ✓ Caractéristiques de l'entraîneur adjoint :
 - ✓ Titulaire d'un diplôme CQP ou DETB (minimum)
- ✓ Un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur
- ✓ Installation : minimum salle d'un classement H2
- ✓ Présence d'une Ecole de MiniBasket
- ✓ Présence d'une équipe U13 et U15 du même sexe
- ✓ Engagement utilisation HUDL (mise à disposition et échange des vidéos des matchs)

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (3/6)

ETAPE 2 : EVALUATION DES DOSSIERS SELON LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Principe : La Ligue Régionale dispose d'un pouvoir d'appréciation quant au choix des clubs désignés pour participer aux Championnats de France U18 Elite.

Nota : La Ligue Régionale a l'obligation de prendre en compte, dans l'évaluation des candidatures, l'ensemble des critères déterminés antérieurement au processus de candidature.

Les critères génériques sont les suivants:

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »
2. Qualité de l'accueil des potentiels

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (4/6)

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau »

Ce point s'évalue, **par ordre décroissant d'importance**, selon les critères suivants :

1. Nombre de joueurs/euses ayant appartenu à un Pôle Espoirs
2. Nombre de sélections régionales – voire départementales - des non-pôlistes lors des saisons précédentes

Dans son évaluation, la Ligue Régionale prend également en compte l'implication factuelle du club candidat pour la formation du joueur ou de la joueuse (Ecole Française de MiniBasket avec une labellisation validée, équipes de jeunes, etc.)

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (5/6)

2. Qualité de l'accueil des potentiels (critères par ordre décroissant de priorité)

2.1. Encadrement technique

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier de candidature soit recevable, le club candidat doit comporter un entraîneur principal ayant au minimum un diplôme DEFB. L'entraîneur adjoint doit avoir minimum un diplôme CQP et la présence d'un dirigeant référent à domicile comme à l'extérieur.

Pour l'évaluation de ce critère, la Ligue Régionale prend en considération, par ordre décroissant d'importance, les éléments suivants :

- La qualité des diplômes de l'entraîneur
- La qualité des diplômes de l'entraîneur adjoint

2.2. Installation

Rappel Etape 1 : Pour que le dossier soit recevable, l'équipe candidate doit au minimum évoluer dans une salle classée H2.

Toute installation ayant un classement supérieur à H2 sera prise en considération par la Ligue Régionale dans son évaluation en cas de dossiers de candidature équivalents (cf. étape 3 bis).

2.3. Budget prévisionnel

Environ 25 000€ (encadrement de qualité, entraînements réguliers à dispenser...)

II. Critères de sélection des équipes U18 Elite (6/6)

ETAPE 3 : CLASSEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les Ligues Régionales devront en premier lieu définir la répartition territoriale des places qui leur ont été attribuées.

Les clubs ayant candidaté pour une place en Championnat de France U18 Elite sont ensuite classés au regard des différents critères énoncés ci-dessus. Les Ligues Régionales devront fournir un classement détaillé de l'ensemble des dossiers reçus.

ETAPE 3 BIS : EN CAS DE DOSSIERS DE CANDIDATURE ÉQUIVALENTS

Principe : En cas de dossiers de candidature équivalents, la Ligue Régionale, dans le cadre de son pouvoir d'appréciation, applique les critères de l'Etape 2, dans l'ordre décroissant suivant pour les départager:

1. Qualité des joueurs par rapport au potentiel « haut-niveau » (nombre d'ex-pôlistes puis d'ex-sélectionnés)
2. Qualité de l'accueil des potentiels (si le nombre d'ex-pôlistes et d'ex-sélectionnés est identique)

3. Calendrier

Procédure de sélection des équipes U15 Elite et U18 Elite

Calendrier

- Obligation pour les clubs souhaitant postuler pour une place en Championnat de France U15/U18 Elite de déposer une pré-candidature directement auprès de la Commission Fédérale 5x5 **avant le lundi 20 février 2023 midi**.
- Confirmation de l'acceptation du nombre de places par les Ligues Régionales à la Commission Fédérale 5x5 **avant le mardi 28 février 2023 midi**.
- Validation des modifications éventuelles (places rendues/attribuées) **courant mars 2023**.
- Transmission des équipes souhaitant participer aux Championnats de France U15 et U18 Elite pour la saison 2023-2024 **avant le jeudi 1^{er} juin 2023 midi** par les Ligues Régionales, selon un classement.
 - En cas de dossiers équivalents à départager, la Direction Technique Nationale pourra demander des éléments complémentaires à la Ligue Régionale, et départagera au final les équipes à égalité.
- Validation des équipes transmises par les Ligues Régionales lors du **Bureau Fédéral de juin 2023**.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

